



POINT DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Mesdames et messieurs,

C'est avec douleur que je vous annonce que le dimanche 5 avril 2020, le Bénin a enregistré son premier cas de décès dû à la COVID-19.

Le sujet décédé est une femme de 43 ans, drépanocytaire SC et qui a été admise, il y a une semaine, dans une clinique privée de la place pour fièvre et diarrhée glairo-sanguinolante. L'apparition puis l'aggravation chez elle, de difficultés respiratoires et la notion de voyage dans un pays touché par la pandémie, ont permis plusieurs jours plus tard de suspecter la COVID-19. Les analyses effectuées ont permis de confirmer cette suspicion ce dimanche 05 avril 2020.

Malheureusement son décès est survenu alors que le résultat des analyses venait de tomber et que son transfert de la clinique vers le centre de prise en charge se préparait. Cette situation très douloureuse pour la famille, le personnel de santé et toutes les personnes impliquées dans la riposte, rappelle à notre attention la gravité de la pandémie.

Cette situation, ainsi que les résultats obtenus ces derniers jours, suggèrent la nécessité de renforcer la surveillance et le dépistage précoce, car pris en charge tôt, les malades sont susceptibles de guérison.

C'est pourquoi, dans le cas d'espèce, il est à déplorer que la patiente ait séjourné pendant plusieurs jours dans la clinique avant que la suspicion de la COVID-19 ne soit évoquée. Il apparaît donc qu'elle n'a pu être convenablement prise en charge. Cette situation de vulnérabilité des formations sanitaires face au risque de la COVID-19 amène le Gouvernement à devoir rappeler, une fois encore, que devant des signes évocateurs de la COVID-19 (fièvre, toux sèche, difficultés respiratoires, diarrhée, perte du goût et/ou de l'odorat, etc.), le réflexe doit être l'appel des numéros de téléphone dédiés.

En tout état de cause, les formations sanitaires sont appelées à ne pas accueillir, encore moins garder les patients suspects de la COVID-19. Elles doivent plutôt leur recommander d'appeler les numéros de téléphone dédiés en vue d'une orientation adaptée.

Enfin, dois-je le rappeler, seuls la discipline et l'engagement de tous permettront de vaincre cette maladie en évitant sa propagation.

Cotonou, le 6 avril 2020


Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé

